



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

7 OCTOBRE 2019 – 18 H 00

COMPTÉ-RENDU

Présent(e)s :

M. Alain CASONI – M. Bernard REISS – Mme Martine CHILLOTTI – M. Emmanuel MITTAUT – Mme Myriam NARCISI – M. Tsamime BABA-AHMED – M. Pierrick SPIZAK – Mme Nicole GALLINELLA – Mme Maria-Theresa CACIC – Mme Marie-Ange COUGUILLE – Mme Muriel FIORUCCI-COMPAGNONE – M. Sandro DI GIROLAMO – M. Robert LOTTERIE – M. Bernard COVAREL – M. Bernard NEY – M. Rosario TESTA (à partir du point n° 10) – M. Jean-Pierre NOWACKI – Mme Edith ANCIAUX – Mme Loredana DI LUIGI – M. Bruno GUILLOTIN – M. Guillaume PETITCLAIR

Excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Geneviève TRELAT par Mme Martine CHILLOTTI
Mme Emilie STEINER par M. Bernard REISS
M. Richard CASINELLI par Mme Maria-Theresa CACIC
Mme Laura RAGUGINI par M. Bernard NEY
M. Frédéric DE BERNARDINIS par Mme Edith ANCIAUX
Mme Cathy SARDELLI par M. Bruno GUILLOTIN

Excusés :

M. Rosario TESTA (jusqu'au point n° 9)
Mme Antonia PEIREIRA DA ROCHA
M. César TULLII

Secrétaire de séance :

Mme Martine CHILLOTTI

AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable unanime sur la proposition d'inscrire le point suivant à l'ordre du jour :

- Motion de soutien au rapport intitulé « pour une juste répartition de la fiscalité en zone frontalière » de M. Karl-Heintz Lambertz.

SECRETARE DE SEANCE

Mme Martine CHILLOTTI, Adjointe au Maire, est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 AOÛT 2019

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 août 2019 est adopté à l'unanimité.

Le Maire certifie avoir affiché ledit compte rendu.

COMMISSION CULTURE ET ÉCHANGES INTERNATIONAUX

1 - CONVENTION SYVICOL / VILLE DE VILLERUPT RELATIVE À L'ORGANISATION DE COURS DE LANGUE LUXEMBOURGEOISE EN LORRAINE POUR 2019/2020 (9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention relative à l'organisation de cours de langue luxembourgeoise en Lorraine, année scolaire 2019/2020, annexée au rapport du Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder, si nécessaire, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dit document.

2 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX DE L'ÉCOLE JULES FERRY À LA CROIX ROUGE VILLERUPT 2019/2021 (9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition de locaux à l'association Croix-Rouge de Villerupt 2019/2021 annexée au rapport du Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder, si nécessaire, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

3 - CONVENTION TRIPARTITE VILLE/ PÔLE DE L'IMAGE / ESVT DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX À L'HÔTEL DE VILLE ET DE PARTENARIAT 2019/2021 DANS LE CADRE DU FESTIVAL DU FILM ITALIEN (9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de la convention tripartite Ville / Pôle de l'image / ESVT de mise à disposition de locaux à l'hôtel de Ville et de partenariat 2019/2021 annexée au rapport du Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder, si nécessaire, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

4 - CONVENTION CCPHVA/ VILLE DE VILLERUPT – CONCERTS JMF 2019/2021 (9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de prendre en charge le transport pour l'un des 3 concerts annuels pour les écoles Langevin et Joliot-Curie,

PARTICIPE à hauteur de 0,50 € au tarif d'entrée pour chaque élève d'une école de Villerupt,

APPROUVE les termes de la convention CCPHVA / Ville de Villerupt - Concerts JMF jointe au rapport du Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder, si nécessaire, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

5 - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMITÉ DES FÊTES (9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle de 700 € au Comité des Fêtes pour l'organisation du 14 Juillet 2019.

COMMISSION SPORTS ET LOISIRS

6 - CONVENTIONS D'UTILISATION DE LA PISCINE MUNICIPALE EN DEHORS DES HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC 2019/2020 (9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les conventions 2019/2020, d'utilisation de la piscine en dehors des heures d'ouverture au public passées avec Villerupt Natation, le GASAVA, le TGV54, annexées au rapport du Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder, si nécessaire, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dit document.

COMMISSION ENSEIGNEMENT -- ENFANCE

7 - RÉPARTITION INTERCOMMUNALE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES ENTRE VILLERUPT ET BRÉHAIN-LA-VILLE ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020 (8.1 ENSEIGNEMENT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 21 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21^{ème}) – 5 Abstentions (Ensemble pour Agir 2014),

DÉCIDE d'augmenter la participation aux frais de fonctionnement des écoles, entre Villerupt et Bréhain-la-Ville, de 1.6 % ce qui porte la participation à 423,52 € par élève.

8 - RÉPARTITION INTERCOMMUNALE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES ENTRE VILLERUPT ET UNE AUTRE COMMUNE ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020 (8.1 ENSEIGNEMENT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 21 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21^{ème}) – 5 Abstentions (Ensemble Pour Agir 2014),

DÉCIDE de conditionner toute nouvelle demande de dérogation scolaire d'élèves extérieurs à un accord écrit de la commune résidente impliquant sa participation aux frais de scolarité,

FIXE à 423,52 € par enfant le montant de cette participation pour l'année scolaire 2019/2020, soit 1,6% de plus que l'année précédente,

DÉCIDE de ne pas appliquer cette règle en cas de neutralisation des charges supportées par la commune de résidence et la commune de Villerupt, du fait d'un nombre équivalent d'enfants accueillis de part et d'autre.

9 - TRANSPORTS SCOLAIRES DU QUARTIER DES SAPINS ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020 (8.1 ENSEIGNEMENT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITÉ – 21 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21^{ème}) – 5 voix Contre (Ensemble pour Agir 2014),

- DÉCIDE de fixer la tarification suivante pour le transport des Sapins par enfant pour l'année scolaire 2019/2020 : 311,40€ par an et par enfant (étalement possible sur 10 mois étant précisé le mois de septembre et le mois d'octobre seront comptabilisés avec le mois de novembre).

COMMISSION TRAVAUX – COMMERCE ET ARTISANAT

10 - OUVERTURE DES COMMERCE LE DIMANCHE (8.5 DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES / POLITIQUE DE LA VILLE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

À LA MAJORITÉ – 23 voix Pour (Solidarités et dynamisme, Ensemble pour Agir 2014 et Villerupt 21^{ème}) – 2 voix Contre (Solidarités et dynamisme) – 2 Abstentions (Solidarités et dynamisme),

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre l'arrêté d'ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2020 selon les dates suivantes :

- 5 janvier 2020
- 12 avril 2020
- 28 juin 2020
- 16 août 2020
- 6 septembre 2020

DIT que les sept autres dimanches seront intégrés à cette liste après avis conforme de la Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Aizette :

- 25 octobre 2020
- 1er novembre 2020
- 8 novembre 2020
- 6 décembre 2020
- 13 décembre 2020
- 20 décembre 2020
- 27 décembre 2020

11 - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT ANNÉE 2018 (1.2 DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 22 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21^{ème}) – 5 Abstentions (Ensemble pour Agir 2014),

PREND ACTE des rapports annuels (exercice 2018) sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement, ainsi que des comptes rendus financiers.

12 - MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX (1.1. MARCHÉS PUBLICS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

AUTORISE le Maire à signer les pièces du marché d'exploitation et de maintenance des installations thermiques des bâtiments communaux avec la société DALKIA France, dont le siège est situé 22, rue du jardin d'Ecosse – 57530 ARS-LAQUENEXY, pour un marché d'une durée de 8 ans (P1, P2 et P3) d'un montant de 318 709.84 € HT annuel.

COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

13 - ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (4.1.1. PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T. / DÉLIBÉRATIONS ET CONVENTIONS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 22 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21^{ème}) – 5 Abstentions (Ensemble pour Agir 2014),

SE PRONONCE

Pour la création de :

- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 26.5/35^{ème}

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2019.

14 - MISE A JOUR DU PLAN DE FORMATION DE LA VILLE ET DU CCAS POUR 2019-2020 (4.1.1 PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T. / DÉLIBÉRATIONS ET CONVENTIONS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la mise à jour 2019-2020 du Plan de formation de la Ville et du CCAS,

DIT que les crédits sont prévus au budget.

INFORMATION : DÉLÉGATION DU MAIRE D'ESTER EN JUSTICE – ÉTATS RÉCAPITULATIFS

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance des états récapitulatifs 2018 des délégations du Maire d'ester en justice.

15 - PROTOCOLE DISPOSITIF « VOISINS SOLIDAIRES ET ATTENTIFS » (8.5 POLITIQUE DE LA VILLE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITÉ – 20 voix Pour (Solidarités et dynamisme, Ensemble pour Agir 2014 et Villerupt 21^{ème}) – 4 voix Contre (Solidarités et dynamisme) – 3 Abstentions (Solidarités et dynamisme),

APPROUVE le protocole du dispositif «Voisins Solidaires et Attentifs», annexé au rapport du Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder, si nécessaire, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dit document.

16 - ZAC DE MICHEVILLE 1 – PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS CONVENTION DE FINANCEMENT (7.6.2 FINANCES LOCALES / CONTRIBUTIONS BUDGÉTAIRES / CONTRIBUTIONS VERSÉES)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 22 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21^{ème}) – 5 Abstentions (non-participation au vote du groupe Ensemble pour Agir 2014),

APPROUVE le programme des équipements publics de la ZAC de Micheville 1,

APPROUVE les termes de la convention de financement des équipements publics de la ZAC de Micheville 1 entre l'EPA Alzette Belval, la CCPHVA et la Ville de Villerupt,

AUTORISE le Maire à procéder, si nécessaire, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,

AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

17 - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX SINISTRÉS DE L'OURAGAN DORIAN DANS L'ARCHIPEL DES BAHAMAS (7.5.2. SUBVENTIONS INFÉRIEURES A 23 000 EUROS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de participer à l'aide apportée aux populations sinistrées de l'archipel des BAHAMAS,

DECIDE le versement d'une subvention exceptionnelle de 1000 € au Secours Populaire,

DIT que les crédits sont prévus au compte 6745,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles.

18 - MOTION DE SOUTIEN AU RAPPORT INTITULÉ « POUR UNE JUSTE RÉPARTITION DE LA FISCALITÉ EN ZONE FRONTALIÈRE » DE M. KARL-HEINZ LAMBERTZ

Le Conseil Municipal de Villerupt,

Constatant,

- *que le processus de métropolisation du Luxembourg a besoin de recourir à une main d'œuvre frontalière de plus en plus nombreuse parmi laquelle 2 950 de nos concitoyens (en progression de 34,10% sur 10 ans),
- *que ce mode de développement non seulement ne contribue pas au développement de nos territoires frontaliers mais renforce la disparition du tissu économique des secteurs nord de Meurthe-et-Moselle et de Moselle,
- *que l'élévation continue des prix du logement générée par cette croissance rend plus difficile l'accès à la propriété des non frontaliers et exclu les populations les plus fragiles,
- *que l'importance considérable de la participation financière des projets portés par L'E.P.A. Alzette Belval sur le territoire de Villerupt (15 millions d'euros T.T.C. en investissement) afin d'accompagner l'augmentation actuelle et à venir du nombre de frontaliers est incompatible avec les possibilités financières de la ville,
- *que la prise en charge de cette main d'œuvre frontalière sans participation du Luxembourg met en difficulté les équilibres budgétaires de notre collectivité,
- *que la richesse produite par le travail frontalier reste de façon exclusive dans les caisses du Grand-Duché et des communes luxembourgeoises,

Conscients

- *des difficultés d'accès au logement de l'ensemble des populations,
- *de l'évolution préoccupante de la démographie médicale,
- *des difficultés de recrutement et de fidélisation des personnels de nos services, commerces et petites entreprises artisanales,
- *des difficultés de maintien d'un tissu économique sur nos territoires, liées au différentiel fiscal avec notre voisin luxembourgeois et à un effort fiscal supérieur à celui des communes de la même strate démographique,
- *de la faiblesse de nos recettes financières et du frein que cette situation génère pour la participation de la ville dans la mise en œuvre opérationnelle d'un indispensable projet de co-développement équitable avec nos voisins luxembourgeois,
- *de l'absolue nécessité de rétablir notre attractivité économique et renforcer encore davantage notre attractivité résidentielle,

Vu le Rapport intitulé «*Pour une juste répartition de la fiscalité en région transfrontalière* » présenté à la Fondation pour l'Economie et le Développement durable des Régions d'Europe» (F.E.D.R.E.) par son Président Monsieur Claude Haegi (ancien Maire de Genève),

Vu le Rapport intitulé «*Pour une juste répartition de la fiscalité en zone frontalière* » présenté au Congrès par Monsieur Karl-Heinz Lambertz Président du Comité Européen des Régions,

Vu le projet de recommandation adopté par le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux Conseil de l'Europe adressé aux 47 Etats membres du Conseil de l'Europe qui invite les Etats, notamment :

- *A homogénéiser les conditions dans lesquelles les dépenses sont prises en charge par le budget du pays bénéficiant de l'imposition de la main-d'œuvre en faveur des territoires de résidence des travailleurs frontaliers (par exemple sous la forme d'un pourcentage sur les salaires bruts).*
- *A harmoniser le principe du partage des charges entre les pays qui ont assumé les coûts de la formation initiale des travailleurs frontaliers et les pays qui imposent le revenu professionnel de ces employés sans avoir contribué financièrement à leur formation.*
- *A harmoniser les conditions d'imposition des retraités en faisant de leur lieu de résidence, qui assument les coûts liés au vieillissement, le lieu d'imposition de leurs pensions*

Le Conseil Municipal de Villerupt, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 22 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21^{ème}) – 5 Abstentions (non-participation au vote du groupe Ensemble pour Agir 2014),

S'engage à mobiliser les moyens issus de ces compensations :

*à l'accompagnement de la métropolisation du Luxembourg en répondant mieux aux besoins des populations qui y travaillent,

*au rétablissement de notre attractivité résidentielle et économique et au renforcement de notre attractivité résidentielle,

*à la réduction significative des différentiels fiscaux avec le Luxembourg tant pour les entreprises que pour les ménages.

19 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 – COMMUNE (7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 22 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21^{ème}) – 5 Abstentions (Ensemble pour agir 2014),

SE PRONONCE sur la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
FIN 744/01	FCTVA	+	972,00 €
FIN 7318/01	Rôles supplémentaires fiscalité directe	+	15 831,00 €
PER 7788/823	Remboursements sur rémunération	+	6 099,00 €
TOTAL		+	22 902,00 €

DEPENSES

FIN 6156/020	Nettoyage des vitres bâtiments communaux	+	146,00 €
FIN 7391172/01	Reversement de fiscalité	+	4 705,00 €
SPO 61558/411	Vérification conformité aux normes gradins salle Fiorani	+	1 200,00 €
TEC 611/020	Tranche conditionnelle AMO chauffage urbain	+	7 100,00 €
TEC 61551/020	Entretien véhicules	-	7 100,00 €
ENS 61558/212	Nettoyage linge écoles	+	800,00 €
PER 6218/020	Recours AIPH ateliers municipaux	+	2 715,00 €
PER 6251/20	Frais de déplacement	+	2 500,00 €
PER 6336/020	Cotisations Centre de Gestion	+	26 187,00 €
PER 64118/020	Autres indemnités	-	26 187,00 €
PER 64118/40	Autres indemnités	-	2 900,00 €
PER 64118/422	Autres indemnités	-	3 068,00 €
PER 6184/020	Formation KELIO-PRO Gestion du temps exercice incendie	+	3 784,00 €
PER 611/020	Forfait SPL	+	7 457,00 €
PER 6475/020	Visites médicales	-	4 389,00 €
ENS 6188/251	Diagnostic hygiène Belardi	+	225,00 €
SPO 615232/413	Curage piscine	+	395,00 €
FIN 023/01	Virement à la section d'investissement	+	9 332,00 €
TOTAL		+	22 902,00 €

INVESTISSEMENT**DEPENSES**

INF 2183/020	Acquisition matériel informatique	+	4 000,00 €
TOTAL		+	4 000,00 €

RECETTES

SPO 1382/412	Participation Région Grand Est aux travaux espace sportif Delaune	+	160 030,00 €
SPO 1341/412	DETR Rénovation espace sportif Delaune	+	164 364,00 €
SPO 1383/412	Participation Département 54 aux travaux espace sportif Delaune	+	140 608,00 €
SPO 1388/412	Participation Fédération Française de Football aux travaux espace sportif Delaune	+	40 000,00 €
FIN 10222/01	FCTVA	+	8 000,00 €
FIN 021/01	Virement de la section de fonctionnement	+	9 332,00 €
FIN 1641/020	Recours à l'emprunt	-	518 334,00 €
TOTAL		+	400 000,00 €

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 30.

Martine CHILLOTTI,
Secrétaire de séance

LC_08/10/2019



Direction
Générale

Alain CASONI,
Maire.